



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
13/02/2019**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 20
- procurations : 4
- Suppléants : 2
- absents : 11
- ayant pris part au vote : 26

Date de la convocation : 30/01/2019

Conseil syndical : 13/02/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
19/02/2019

Affichage syndical le : 19/02/2019

Étaient présents : Max VINCENT, Pierre GOUVERNEYRE, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Christian COLOMBO, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MAZOYER, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Marcel PATIN, Gérard KECK, Bernard COQUET, Jean-Michel CARON, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE.

Absents représenté(s) :	Par :
Claire BELLE	Michel BALAIS
Marc GRIVEL	Max VINCENT
Bernard BOURBONNAIS	Françoise MAUPAS
Denis VERKIN	Eric MAZOYER

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Marc GRIVEL, Claire BELLE, Denis VERKIN, Laurent MONCEL, Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Olivier PERROT. Jean-Claude GRANGE et Isabelle CEYRON, arrivés en cours de séance n'ont pas pris part aux votes.

Secrétaire de Séance élu :

Françoise MAUPAS.

Le **mercredi 13 février 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 30/01/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération conseil syndical n° 2019-02-02

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RAPPORTEUR : MAX VINCENT – PRESIDENT

Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or (SMPMO) tente depuis plus de 20 ans, en tant que bon gestionnaire, de mettre en œuvre des actions qui visent à anticiper les menaces qui pèsent sur le territoire :

- Concilier les usages, les activités, la biodiversité (randonnées, chasse, faune, flore, productions agricoles et forestières)
- Préserver et restaurer le patrimoine local
- Veiller à l'organisation de l'accueil du public et s'assurer que celle-ci ne soit pas conçue que dans une simple logique de consommation d'espaces naturels ou agricole pour le loisir mais que les fonctions de productions de ces espaces soient reconnues et respectées.

- Créer des conditions favorables aux agriculteurs pour qu'ils puissent vivre de leur activité et qu'ils répondent aux besoins des habitants de l'agglomération (produits locaux, circuits courts, gestion et entretien de l'environnement ...)
- Reconnaître les agriculteurs comme de véritables partenaires pour la gestion de la qualité de l'environnement et des paysages
- Assurer la transmission et la pérennité des outils de productions agricoles (foncier, bâtiments d'exploitation et d'habitation)

Dans le contexte particulier de ces deux dernières années où la Métropole de Lyon a fait connaître sa volonté de réduire sa participation, le SMPMO a révisé ses statuts pour permettre la réduction de cette participation à compter de 2017. Avec l'intégration de la commune de Quincieux, le Syndicat mixte des Monts d'Or est devenu le syndicat Mixte Plaines Monts d'Or (SMPMO) courant 2017, augmentant ainsi la surface de son périmètre d'interventions de 27%.

Le budget sera donc construit en prenant en compte ces éléments et en définissant les grandes orientations suivantes :

+ la continuité du service doit être prioritairement assurée, dont la gestion courante sur site, qui restera la priorité dans un contexte d'augmentation des coûts du dispositif brigades vertes. La collectivité sera obligée en 2019 de réduire le nombre de jours de présence sur site, engendrant forcément malgré le recrutement d'un agent terrain en 2018, une charge de travail supplémentaire pour la régie du SMPMO et la nécessité d'optimiser les actions au regard des enjeux prioritaires du projet de territoire.

+ le projet d'aménagement de la Ferme de la Morelle à Curis au Mont d'Or doit se poursuivre et représentera des dépenses d'investissement importante.

+ le projet d'agrandissement du caveau du Bouc et la Treille à Poleymieux au Mont d'Or doit démarrer

+ les participations financières seront maintenues au niveau de 2018.

+ la gestion du parc de Curis au Mont d'Or, propriété de la Métropole de Lyon se poursuivra avec la mise en place d'une convention de gestion avec la Métropole de Lyon. Elle donnera lieu à des compensations financières annuelles versées par la Métropole au SMPMO. Pour rappel, cette convention est possible suite à la résiliation du bail emphytéotique.

Comme il **est rappelé tous les ans**, le syndicat mixte Plaines Monts d'Or met en œuvre les objectifs de sa charte fondatrice dans un souci de continuité des actions qui s'inscrivent dans la durée. Elle a été votée à l'unanimité de ses membres lors de la création du syndicat mixte et fait partie intégrante de ses statuts.

La politique du SMPMO s'articule autour des **6 axes d'interventions principaux définis par sa charte.**

Pour chacun de ces axes, sont reprises les évolutions nécessaires pour améliorer l'efficacité des interventions du syndicat mixte Plaines Monts d'Or et estimer leurs impacts budgétaires.

1) La pérennisation de la qualité du territoire Plaines Monts d'Or

Elle se traduit par des actions menées dans deux grands domaines :

- ✓ une politique conventionnelle de partenariat avec les acteurs locaux dans le cadre du Programme Agro Environnemental et Climatique (PAEC) de la Métropole de Lyon
- ✓ une politique d'interventions foncières (non bâti ou bâti)

a) LA POLITIQUE CONVENTIONNELLE DE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS LOCAUX se traduit par la signature de conventions :

- avec les agriculteurs depuis 2016 dans le cadre du **PAEC** (Projet Agro Environnemental et Climatique) porté par la Métropole de Lyon pour favoriser le maintien d'une activité agricole et favoriser « le verdissement » de cette agriculture locale. Le critère biodiversité est l'entrée principale sur ces mesures contractuelles.
- avec les associations de protection de la nature, de chasse, ... , pour la gestion d'enjeux patrimoniaux,

- avec les propriétaires fonciers pour une mise à disposition des terrains pour une gestion confiée directement au syndicat mixte Plaines Monts d'Or qui fait son affaire des modalités de mise en œuvre de cette gestion.

Les conventions de partenariat qui étaient passées avec les agriculteurs ont été transférées dès 2016 dans le cadre du PAEC.

L'animation locale est assurée par le Conservatoire des Espaces Naturels et le SMPMO. La Métropole de Lyon prend en charge le temps passé par l'agent du SMPMO pour animer ce dispositif.

Sur le territoire Plaines Monts d'Or, le PAEC dans le cadre du partenariat SMPMO-Métropole permet

de maintenir une politique d'entretien de l'espace reconnue comme étant d'intérêt général, de prendre en compte la problématique du cheval loisir, et d'avoir une animation biodiversité/entretien de l'espace renforcée par la présence du CEN-RA et donc de développer les actions sur un volet prévu dans la charte d'objectifs du SMPMO.

b) LA POLITIQUE D'INTERVENTIONS FONCIERES (NON BATI OU BATI)

Le syndicat mixte Plaines Monts d'Or a mis en place depuis plusieurs années une politique volontariste en matière d'interventions foncières (bâti et non bâti) qui concerne plusieurs domaines complémentaires et indispensables pour la pérennisation des outils de production :

- **politique de veille permanente avec la SAFER sur le contrôle de l'évolution des prix du foncier** agricole ou naturel, avec demande d'intervention systématique de la SAFER en révision de prix lorsque ceux-ci ne correspondent pas à la valeur économique réelle du foncier. Cette politique nécessite que le syndicat mixte se porte garant de bonne fin d'une part (en cas de cession de la parcelle concernée) et prenne en charge le coût d'intervention de la SAFER quel que soit le résultat de l'intervention (retrait de la vente ou cession), La convention de partenariat a été renouvelée en 2018.
- **politique de constitution progressive d'un portefeuille foncier.** La nécessité d'anticiper le renouvellement des sièges d'exploitation lors des cessations d'activités à venir, impose d'identifier les futurs lieux potentiels d'implantation et de s'assurer de leur disponibilité au moment où le besoin se fera sentir. Les expériences vécues montrent que les dernières installations réalisées ou les projets en cours, sur le territoire, ont pu et peuvent se faire grâce au portefeuille foncier des communes ou du syndicat mixte :
 - Installation d'un chevrier sur des parcelles acquises par la commune de Limonest, construction des bâtiments agricoles par le syndicat
 - Installation de maraîchers Bio sur CURIS grâce au foncier et bâti du syndicat mixte (4ha de terrain sur Curis, acquisition d'un bâtiment...)
 - Aide à l'installation d'un nouvel associé au GAEC des Vaches dorées en 2015 (8 ha de terrains à Limonest et 2 ha à Saint Didier).
 - Aide à l'installation en 2017 sur le plateau de Moyrand-Charézieux à Collonges au Mont d'Or d'un maraîcher (Vincent GALLIOT) avec acquisition de trois parcelles en 2016 et réalisation de deux forages et de travaux de terrassement pour un bassin d'irrigation en 2017 par le SMPMO.
 - Aide à l'installation d'un éleveur bovin et porcin avec transformation sur des parcelles du SMPMO et mise à disposition d'un bâtiment agricole à Limonest en 2016 avec réalisation de travaux d'amélioration en 2017 (aménagement de bureaux et de locaux techniques)

Stratégiquement le syndicat mixte Plaines Monts d'Or utilise la politique de contrôle des prix du foncier avec la SAFER pour constituer à chaque opportunité un portefeuille foncier.

- **politique de contrôle du maintien des vocations agricoles des bâtiments** (exploitation ou logement) construits en zone agricole et indispensables à l'exploitation. Cette politique s'appuie ;
- soit sur la maîtrise du foncier sur lequel sont construits ces bâtiments,
- soit sur la maîtrise du bâti,

- soit sur des dispositifs réglementaires ou autres en lien notamment avec la profession agricole et la SAFER (exemple des cahiers des charges SAFER de 50 ans avec intégration d'un pacte de préférence de 30 ans)
- **politique de logement social agricole** pour anticiper la difficulté de trouver un logement pour un agriculteur qui s'installe ou pour trouver des solutions lors du départ à la retraite lorsque le logement fait partie intégrante de l'outil de production.

En 2019 sur le territoire, plusieurs agriculteurs nouvellement installés sont toujours à la recherche de logements.

Par ailleurs le classement en Espaces Naturels et Agricoles Protégés de l'ensemble des espaces classés N ou A au PLU, voté par le Département en lien avec la Métropole de Lyon en 2014 contribue à enrayer la pression foncière spéculative qui gèle toute initiative, pour le développement de projets de gestion de ces espaces. Les communes de LISSIEU, de POLEYMIEUX et de QUINCIEUX sont concernées par la nouvelle procédure lancée.

Le comité de pilotage PSADER PENAP avait permis d'accroître la synergie des moyens développés. Le programme s'est terminé en 2016. Rien n'a été mis en œuvre en 2018 mais un nouveau programme d'actions devrait être mis en œuvre par la Métropole de Lyon à compter de 2019. Ce soutien financier permet de réduire considérablement la charge annuelle pour le syndicat sur ses emprunts mais l'ensemble des recettes ne permet pas d'en faire une « opération blanche » sans impact financier structurel.

Pour mémoire :

Année	Opérations	Montant subvention
2011	Acquisition bâtiment maraîchers de Curis	105 000
2011	Travaux bâtiments maraîchers Curis et réalisation forage	39 000
2012	Acquisitions foncières Narcel (Magnin)	2828
2012	Acquisitions Saint Cyr (Morateur)	9645
2012	Travaux parking Pelocet St Cyr	6000
2012	Acquisitions Saint Didier (Barret)	16 174
2012	Acquisitions Vigne Saint Romain (Bouc et la treille)	2720
2012	Signalétique agricole et portail des produits fermiers	20 700
2013	Acquisitions Poleymieux (Cusset)	12 640
2013	Acquisition bâtiments Poleymieux (Bouc et Treille)	51 000
2013	Acquisitons parcelles Limonest (Lardet)	19 600
2014	Acquisition Saint Cyr (Berger)	1699
2014	Acquisition Saint Cyr (Bujadoux)	1200
2014	Acquisition St Romain au Mont d'Or (Cheuzeville)	500
2014	Acquisition Saint Didier (Robert)	6800
2015	Acquisition Saint Germain La Boissière (Escoffier)	2267
2016	Acquisitions BAIZEAU St Romain AB 418	701
2016	Ferme de la Morelle	222 000
2016	Acquisitions parcelles E 537-538-539-540-541 Couzon (Descottes)	693
2016	Acquisition E 570 Couzon (Vicat)	1532
2016	Acquisitions parcelles AB 175-210-211 Collonges (Gayet)	1194

2016	Acquisitions parcelles GFA de l'Aubépine	20 683
2016	Acquisitions parcelles Pierre Peytel	2343
Total		546 919 €

Ces 4 axes d'intervention nécessitent que soient alimentées plusieurs lignes budgétaires :

- une ligne pour le paiement des frais d'intervention SAFER,
- une ligne pour les acquisitions foncières réalisées en directe par le syndicat,
- deux lignes (fonctionnement et investissement) pour le paiement des annuités d'emprunts,
- une ligne provision qui rassemble le reste du capital qui avait permis au SMPMO d'être moteur depuis 1996 pour faire face rapidement à des opérations pilotes et des opportunités foncières bâties ou non. En 2017 et 2018 cette ligne a été mobilisée en partie pour financer le projet d'aménagement de la ferme de la Morelle (mission d'architecte)

En 2019 cette ligne sera mobilisée et réalimentée afin de financer les travaux :

-de la ferme de la Morelle à Curis au Mont d'Or acquise en 2016 par le SMPMO en lien avec la SAFER. Le projet de réhabilitation tel qu'il a été travaillé et arrêté en 2018, permettra l'aménagement des 600 m2 de bâtiments dans lesquels 3 logements de 80 m2 chacun et à 4 ateliers de transformation en lien avec quatre exploitants du territoire seront réalisés. Début des travaux programmée pour fin 2019.

-les travaux d'agrandissement du caveau du bouc et la treille sur Poleymieux au Mont d'Or qui nécessite la maîtrise foncière du terrain attenant au caveau actuel. Ces travaux sont nécessaires pour pérenniser l'exploitation.

Il est important de rappeler que le montant annuel restant n'est pas couvert par le revenu des loyers plafonnés par arrêté préfectoral, en raison de la faiblesse des revenus dégagés par les exploitations. **Chaque annuité se traduit par une charge nouvelle structurelle pour la durée de chaque emprunt qui ne peut pas être couverte par des gains de productivité du syndicat.**

La politique d'anticipation menée depuis de nombreuses années et les provisions constituées les années antérieures ont permis jusqu'en 2018 de lisser les appels de fonds.

La charge de la dette d'opérations nouvelles ne pourra qu'augmenter, tant que les premiers emprunts contractés en 2006 pour 20 ans n'arriveront pas à échéance pour dégager de l'autofinancement.

Pour 2019, les annuités d'emprunts des bâtiments propriété du syndicat doivent être à nouveau budgétées :

- **les opérations des années antérieures :**
 - le bâtiment du syndicat (ex SAFER ex COCHET) mis à disposition de Florentin Dumas dès janvier 2017
 - la maison du gardien du parc de Curis, louée depuis 2016 à Florentin DUMAS,
 - la chèvrerie intercommunale (fromagerie et bâtiment d'élevage) à Limonest louée au GAEC de l'Hermitage
 - le bâtiment du GAEC du boule d'or et les travaux d'aménagement **qui sont les premiers à avoir bénéficié d'un soutien au titre du PSADER PENAP, contrairement aux acquisitions précédentes.**
- **les opérations concrétisées en 2014:**
 - Installation d'un paysan boulanger bio avec l'acquisition de 2 bâtiments dans le cadre de l'installation de 2 nouveaux associés au sein du GAEC Terre d'Eole. Le financement de ces acquisitions a été réalisé sur participation financière du PSADER PENAP complété par la trésorerie existante sans emprunt.

- **les opérations concrétisées en 2016 - 2017:**
 - Installation d'un maraicher sur le plateau de Moyrand-Charézieux à Collonges au Mont d'Or. L'acquisition des parcelles a été réalisée sur participation financière du PSADER PENAP complétée par la trésorerie existante pour les acquisitions foncières non bâti.
 - Installation d'un éleveur bovin sur Limonest dans les bâtiments acquis par le SMPMO en 2006 (ex-cochet) et sur des terrains acquis en 2014

- **les opérations à venir:**
 - Travaux d'aménagement des bâtiments agricoles de la Ferme de la Morelle à Curis au Mont d'Or . Le financement de ces travaux sera réalisé avec la trésorerie existante du SMPMO. Ces travaux d'aménagement feront l'objet d'une enveloppe avoisinant les 548 000 euros avec l'appui d'un architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre.
 - Agrandissement du caveau du Bouc et la Treille à Poleymieux au Mont d'Or, propriété du SMPMO afin d'apporter une réponse aux exploitants en termes de stockage lié au développement de l'activité, à l'augmentation des volumes produits, à la diversité des gammes de vins proposées.

- **les opérations à venir qui sont « prévisibles et seraient à impulser » mais mises en attente en 2019 et pour les années à venir si des financements complémentaires ne sont pas trouvés:**
 - création d'un point de vente collectif (au vu du contexte des productions Monts d'Or et environs, à terme il devrait se développer 2 points collectifs, un si possible dans le secteur stratégique de la nationale 6 et un côté Val de Saône)
 - opération pilote à intégrer dans le cadre de la gestion de la coupure verte entre Saint Romain et Collonges, inscrite au SCOT 2030. Ce secteur qui est couvert par un Périmètre Espace Naturel et Agricole Protégé est propice au développement d'une activité caprine conformément aux objectifs fixés par les collectivités. La SAFER poursuivra le travail foncier mené sur le secteur en 2017 afin de mobiliser des terrains à vocation agricole qui pourraient permettre à terme de construire un bâtiment maîtrisé par la collectivité et de constituer une unité foncière suffisante pour permettre ce type d'installation.

EN CONCLUSION POUR LA POLITIQUE FONCIERE :

Dans le domaine du foncier et des bâtiments, les politiques des membres et partenaires du syndicat, se structurent. Elles demandent encore des évolutions et un temps de réflexion notamment pour les investissements dans les bâtiments d'exploitation et les logements qui nécessitent une participation renforcée des partenaires financiers (Métropole de Lyon, Région, Département) liée aux limites de capacité d'autofinancement du SMPMO. Le SMPMO ne peut plus avoir recours à l'emprunt tant que les premiers emprunts contractés en 2006 pour 20 ans n'arriveront pas à échéance.

Dans l'attente de cette évolution, le SMPMO continue de mener une politique volontariste préparée de longue date par ses provisions et anticipations sur le foncier non bâti car les enveloppes financières pour ce type d'acquisitions restent supportables pour le SMPMO. Le SMPMO reste vigilant afin de conserver une capacité d'intervention et une réactivité certaine. Mais cette capacité s'amenuise d'année en année.

Comme il l'avait déjà été précisé en 2018, les projets d'investissements en cours se poursuivront en 2019 mais aux regards de la réduction de la participation financière mise en œuvre dès 2017 par la Métropole de Lyon, les opérations nouvelles et leur concrétisation devront préalablement être arrêtées et financées par des participations exceptionnelles.
Les opérations nouvelles ne pourront plus se faire sans accroissement des participations financières actuelles.

C'est dans ce contexte qu'en 2018 un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes afin d'obtenir, dans le cadre de sa politique agricole, des aides à l'investissement.

En 2017/2018 les opérations suivantes ont été réalisées :

- Travaux d'amélioration du bâtiment agricole du SMPMO loué au GAEC Terres d'Eole (Poleymieux), réalisation de dalles de stockage de foin, de sanitaires
- Travaux d'amélioration du bâtiment agricole du SMPMO loué à Florentin Dumas (Limonest), structuration du bâtiment, création d'un atelier, réalisation de réseaux
- Travaux d'amélioration du bâtiment d'habitation du SMPMO (Georges Peytel) au Bouc et la Treille, pose d'un poêle à bois et conduis
- Aménagement d'un petit local technique à Poleymieux (stockage tondeuse)
- Pose de la deuxième tranche des menuiseries de la maison de gardien du parc de Curis
- Réalisation d'un accès et d'une zone de parking au GAEC du champ des saveurs à Collonges

Au titre de 2019, les opérations suivantes sont poursuivies, engagées ou restent à engager :

- Travaux d'amélioration du bâtiment agricole de Limonest (mise aux normes fosse à lisier, aménagement d'une laiterie)
- Aménagement du local technique de Poleymieux (zone de stockage à l'extérieur et création d'une partie atelier)
- Travaux d'amélioration de la maison du SMPMO (Georges Peytel) à Poleymieux. Effacement de cloison et isolation de la pièce de vie

2) Le contrôle et l'accueil du public

Pour la gestion des équipements (sentiers pédestres, sentiers thématiques, ...) le syndicat mixte Plaines Monts d'Or s'appuie sur des conventions passées :

- avec le réseau associatif : Roch'Nature, Pie Verte, ASLMO....

Il faut souligner que le dispositif Brigade Verte déployé depuis 20 ans sur le territoire, a vu son coût journalier augmenter de manière considérable en 2 ans. Cette augmentation est liée à la nécessité juridique pour l'association Rhône Insertion Environnement (RIE) de revoir son modèle économique. L'association doit répondre à des procédures de marchés plus nombreuses afin d'atteindre une part d'autofinancement de 30% dans le cadre de son budget.

Cette augmentation a contraint le SMPMO dès 2017 à réduire le nombre de jours de présence des équipes d'insertion sur le massif. Cette réduction n'a pas été sans impact sur le niveau de gestion du massif.

En 2018, et en 2019 le coût journalier augmentera de nouveau, le SMPMO réduira par conséquent le nombre de jours de présence des brigades vertes. Afin de maintenir un niveau d'intervention acceptable à un coût raisonnable, en 2018 les élus ont fait le choix de renforcer la régie du SMPMO et d'adapter le parc matériel afin de maintenir un niveau d'intervention minimal.

Un budget de remplacement et de renforcement de certains équipements existants doit être prévu :

- Signalétique et équipements divers

Le renouvellement et la remise en état de la signalétique a été en grande partie réalisée en 2017/2018 (sentier géologique, sentier de l'eau...). Beaucoup de panneaux étaient abîmés et devaient être changés. C'était une action prioritaire dans le cadre de la mise en place d'un plan pluriannuel de remplacement pour les panneaux thématiques.

Les éléments signalétique et d'interprétation du sentier du ruisseau de Rochecardon ont en partie enlevés et seront remplacés durant l'année 2019 car vieillissants (aménagé en 2004). Le SMPMO travaille pour cela en lien avec l'association Roch'Nature, partenaires de longue date du SMPMO sur ce secteur. Les éléments signalétiques et d'interprétation du sentier des rapaces seront renouvelés, il est proposé de travailler en lien avec la Métropole de Lyon sur ce dossier.

Le renouvellement de l'ensemble de la signalétique directionnelle et les panneaux de départ des itinéraires de randonnée a débuté en 2017 et seront finalisés pour le printemps 2019. Ces travaux sont pris en charge par la Métropole de Lyon dans le cadre de la mise en place du PDMIPR.

Le conseil syndical a accepté de reconnaître et de prendre en charge les sites d'accueil de niveaux intercommunaux : Giverdy, Gorge d'Enfer, Mont Thou et le site de la Croix Rampau en 2017 ... il a été proposé de prendre en charge à compter de 2018 le parking d'accueil de la queue de l'île sur la commune de Quincieux, c'est chose faite avec la réalisation des aménagements.

Le SMPMO a poursuivi en 2018 la gestion du Parc du Château de Curis propriété de la Métropole de Lyon.

Pour le Parc de CURIS, depuis 2009, le SMPMO a mis en place un réseau d'itinéraires pédestres cohérents qui a été implanté de manière définitive pour son ossature de base. Il devait être complété au fur à mesure de la restauration des petits murs de soutènement du réseau historique de chemins existants en fonction des moyens humains et financiers disponibles.

En 2017 l'équipe brigade verte, spécialisée construction, n'a pas été présente sur site faute de moyens financiers. La restauration progressive du parc et de son patrimoine naturel et historique a donc été mise en suspend en 2017 et 2018.

Le SMPMO a cependant, au regard de ses obligations, assuré la gestion minimale sur site afin d'assurer un niveau d'entretien et de sécurité acceptable.

Il est important de rappeler que le syndicat a toujours utilisé au maximum la compétence de ses personnels et le travail en régie, pour réduire la charge financière que représentait la gestion de ce parc de plus de 25 ha classé de plus au titre des monuments historiques.

L'intégration de ce parc a pu, jusqu'en 2018, être réalisée sans augmentation significative des participations des membres du syndicat. Mais les gains de productivité des services dans tous les domaines ne sont pas illimités et l'augmentation du coût journalier des brigades vertes n'a pas été sans conséquences sur la réduction des interventions sur ce parc depuis 2017.

La gestion d'un parc de moins de 30 ha (0.5% du massif) ne doit pas nuire à l'action de fond anticipatrice menée par le syndicat mixte Plaines Monts d'Or pour la gestion courante du massif et la pérennisation des outils de productions agricoles (foncier et bâtis) sur le reste du territoire (6400 ha d'espaces naturels et agricoles).

Une compensation financière avait été demandée par le syndicat en 2016 pour l'entretien du Parc de Curis, mais entrainé en contradiction avec le bail emphytéotique conclu entre la Métropole de Lyon (MDL) et le syndicat (le bail indiquant que la gestion du parc était assumée par le syndicat sans aucune compensation financière).

Au regard du contexte financier et d'une gestion courante de plus en plus contrainte pour le SMPMO, le conseil syndical a voté fin 2017, la résiliation du bail emphytéotique pour la gestion du parc du château de Curis au Mont d'Or, propriété de la Métropole de Lyon.

Fin 2017, les services du SMPMO et le maire de Curis au Mont d'Or ont rencontrés les services de la Métropole de Lyon afin de faire un point sur la gestion future de ce parc et de finaliser les modalités de gestion.

Comme convenu un diagnostic complet du patrimoine arboré du parc, pris en charge par la Métropole, a été réalisé en 2018 et un projet de convention de gestion a été rédigé (prenant en compte la capacité d'intervention du SMPMO en régie) afin de formaliser un accord conventionnel entre la Métropole et le SMPMO pour la gestion future de ce parc. La Métropole de Lyon a soumis ce projet de convention au vote du conseil Métropolitain de décembre 2018. Une fois délibéré il sera présenté au conseil syndical du SMPMO pour validation.

Le Plan Départemental et Métropolitain des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDMIPR) porté par la Métropole de Lyon a été mis en place en lien avec les communes et le SMPMO. Le SMPMO a en charge l'entretien du réseau dit « réseau touristique » du PDMIPR soit environ 230 km, ainsi que des interventions de restaurations ponctuelles de chemins ou de travaux divers, d'entretien des équipements qui doivent être régulièrement réalisées et provisionnées pour un traitement en régie. En 2018 cet entretien s'est réalisé avec le soutien de la Métropole de Lyon.

Nous rappelons que **depuis 2017 le dispositif brigades vertes évolue car le financement de ses partenaires est revu à la baisse**. Par conséquent le modèle économique de l'association évolue en raison de l'adaptation indispensable des outils d'insertion dans un contexte économique tendu.

Le partenariat avec notre territoire a donc été modifié dès 2017, entraînant une facturation directe et un coût journalier beaucoup plus élevé que celui qui était appliqué jusqu'à aujourd'hui. En 2016 le coût journalier avoisinait les 120 euros, en 2017 il était de 200 euros, **en 2018 il était de 400 euros et en 2019 il sera de 500 euros**.

Le choix de renforcer la régie a été fait dès 2018 en recrutant 1 agent technique tout en conservant l'action des brigades vertes en réduisant le nombre de jour d'intervention passant de 120 jours en 2017 (200 euros/jour) à 40 jours en 2018 (400 euros /jour).

Il est proposé pour 2019, de ne pas augmenter ce poste de dépense (16 000 euros) et de poursuivre le partenariat avec les brigades vertes en optimisant leurs intervention (typologie de chantier/forfait chantier/).

Tout comme en 2017, le SMPMO a sollicité Rhône Insertion Environnement (RIE) pour que les communes membres bénéficient au regard du volume de jours plus important d'une tarification plus adaptée en 2019, (pas d'augmentation à 500 euros/jours) RIE s'est engagé à prendre contact avec chaque commune.

La prévention et la dissuasion par la mise en place d'interventions de police de l'environnement a été revue en 2015. La mission qui avait été confiée à l'Office National des Forêts a été arrêtée pour des raisons financières et d'efficacité. **Une nouvelle organisation notamment par une formation « GARDE PARTICULIER » en lien avec les polices municipales, l'ONCFS et la gendarmerie a été testée ces dernières années.**

Au printemps 2017 deux agents du SMPMO ont été commissionnés et assermentés leur permettant, si nécessaire, de relever des infractions au regard du code pénal et du code de la voirie routière. Un dispositif de tournées terrain réalisé par les agents du SMPMO entre mars et octobre a été déployé en 2017 en lien avec les services de la gendarmerie nationale, la gendarmerie de l'air, l'ONCFS et les policiers municipaux. Cette action vise avant tout à assurer une action de médiation sur site.

En 2018 les actions de police de l'environnement n'ont pas pu être déployées du fait des mouvements d'agents dans la structure (départs et nouveaux arrivants non formés).

Il est prévu, dès le deuxième semestre 2019 de former 4 agents du SMPMO.

En 2018 les opérations suivantes ont été réalisées :

- Entretien/réparation et pose de mobilier bois sur l'ensemble du territoire
- Renforcement du dispositif anti 4x4 avec la pose de plusieurs barrières bois
- Accompagnement (coordination technique) de la Métropole de Lyon pour la mise en œuvre du PDMIPR et l'entretien des itinéraires
- Aménagement du parking de la queue de l'île sur la commune de Quincieux

gestion de la propreté

Elle est essentiellement assurée au travers :

- du réseau de corbeilles de propreté entretenu et collecté par la régie du SMPMO. En 2018 la tournée s'est étendue jusqu'à la commune de Quincieux (parking de la queue de l'île), par conséquent le temps d'intervention a augmenté. 18 bennes ont été mobilisées dans l'aire technique de Giverdy, dans le cadre d'une convention avec la commune de St DIDIER soit environ 144 m³ de déchets collectés (12 bennes en 2017).
- des conventions avec la Métropole de Lyon pour l'intervention des brigades vertes (décharges sauvages ...),
- des interventions régulières en régie.
- La mise en place depuis 2016 d'une convention avec la Métropole de Lyon pour faire appel au dispositif GRECO afin de déclencher des interventions des services de la Métropole de Lyon dès que les agents du SMPMO constataient la présence de dépôts sauvages sur propriétés de la Métropole (voiries principalement). Ce dispositif a encore été très efficace en 2018. Les volumes collectés par le service GRECO, la régie et les brigades vertes sont constants. La pose de barrières sur les secteurs sensibles dits points noirs fonctionne, cependant les incivilités se déplacent sur d'autres secteurs plus faciles d'accès, notamment sur des parcelles agricoles privées.

En 2018 les opérations suivantes ont été réalisées :

- Gestion des décharges et collecte des corbeilles

4) La politique foncière et agricole

L'évolution de la convention avec la SAFER va permettre de poursuivre les actions de veille foncière pour la constitution du portefeuille foncier du SMPMO.

Les aménagements et l'entretien des bâtiments du SMPMO se sont poursuivis en 2018 avec :

- Aménagement du bâtiment du SMPMO mis à bail du GAEC Terres d'Eole sur la commune de Poleymieux au Mont d'Or (dalle béton pour stockage fourrage/création de sanitaires)
- Aménagement du bâtiment ex-Cochet mis à bail de la P'tite ferme des Monts d'Or sur la commune de Limonest (création de sanitaires/d'un espace isolé de travail/d'un atelier/réseau d'eau...)
- Création d'un chemin d'accès sur un terrain SMPMO mis à bail de l'exploitation maraîchère le Champ des saveurs sur la commune de Collonges au Monts d'Or

5) La restauration et la mise en valeur du patrimoine

La politique du syndicat s'appuie fortement sur les initiatives communales, associatives ou sur les impulsions données par le syndicat pour permettre la restauration et la mise en valeur du patrimoine local.

Il est rappelé chaque année que pour cette action le syndicat est confronté à un problème comptable de gestion d'actifs. Le syndicat intervient le plus souvent sur l'actif d'une commune (chemins, lavoirs, murs en pierres sèches, ...) d'où les difficultés rencontrées, notamment d'éligibilité au FCTVA. Pour remédier à ces difficultés le syndicat intervient en fonction des dossiers sous forme d'assistance technique et par convention (subvention d'investissement à la commune) dans le cadre des opérations à caractère communal.

Des gains de productivité ont été réalisés dès 2016 grâce à la présence d'un agent technique et d'un coordinateur technique formés à l'utilisation de matériels spécifiques (tractopelles, tracteur broyeur...) qui permet la réalisation de travaux en régie plus importants (location de matériels de travaux publics notamment).

La réactivité du syndicat est améliorée, la productivité du service a été poussée à son maximum, mais le plan de charge des agents s'est accru et la réglementation en matière de sécurité (abattage) s'est renforcée.

En 2018 les opérations suivantes ont été réalisées :

- Approvisionnement sur le chantier de restauration du secteur de la Roche à Saint Didier au mont d'Or
- Approvisionnement chantier de restauration du mur des Chalettes à saint romain au Mont d'Or
- Abattages et débroussaillages de parcelles sur le secteur de la Roche
- Appui technique sur le chantier de réouverture du sentier de dent de loup à Saint Cyr au Mont d'Or
- Approvisionnement pour le chantier du lavoir du chemin vert et abattage sécurité

Au titre de 2019, les opérations suivantes sont poursuivies, engagées ou restent à engager :

- Approvisionnement des chantiers de bénévoles
- Chantier aux Gambins à Poleymieux au Mont d'Or (aqueduc Romain)
- Appui technique sur le chantier de restauration du secteur de la Roche
- Mur de soutènement et escalier du parc du château de la Trolanderie

6) La communication

Le site internet a été régulièrement alimenté par des articles, rédigés en régie afin de valoriser les actions mises en œuvre. Le volet cartographique sera à mettre à jour en 2019 avec la modification du réseau de sentier (PDMIPR)

Le plan de communication du SMPMO, en lien avec la commission communication a également été mis en œuvre permettant de poursuivre un certain nombre d'actions :

- La première édition de la fête de l'agriculture Plaines Monts d'Or
- Les semaines des Monts d'Or à Collonges au Mont d'Or (conférence/exposition)
- La présentation des actions du SMPMO à la Région Auvergne Rhône Alpes et son Président
- Participation à la rédaction de la carte du PDMIPR réalisée par la métropole de Lyon
- Participation au salon du randonneur de Lyon (sur le stand de la Métropole de Lyon)
- La mise en place du nouveau logo et de la charte graphique du SMPMO

La commune de Quincieux qui a intégré le syndicat en 2017 pourra bénéficier, comme l'ensemble des communes membres, de la réalisation d'une plaquette « regard sur le patrimoine » de la commune. Cette treizième plaquette complétera la collection existante. Par manque de temps elle n'a pas été éditée en 2018.

La fête de l'agriculture Plaines Monts d'Or coorganisé avec l'Institut Sandar :

Pour mener à bien cette première édition, le SMPMO a accueilli une stagiaire en licence « valorisation des produits de terroir » durant 4 mois. Sa présence et la mobilisation de toute l'équipe et des partenaires ont été nécessaires pour l'organiser. Parrainé par Christian Têtedoie, chef étoilé et meilleur ouvrier de France, la fête a été une réussite. 40 exposants (partenaires institutionnels, producteurs, épicerie...) étaient présents pour accueillir près de 2000 personnes sur la journée. L'occasion de faire se rencontrer les acteurs de l'agriculture et les riverains.

7) La gestion du syndicat et l'animation des actions

La gestion du syndicat était structurée en 2018 autour d'une équipe de 5 agents.

Pour rappel en 2017 70% du personnel avait été renouvelé et le coordinateur (mise à disposition pour convenance personnel depuis juillet 2017) n'a pas été remplacé avant mai 2018. La mutation de Julie Dussert Directrice du SMPMO et la réduction du nombre de jours de présence de brigades

vertes ont demandé une restructuration. La direction a été confiée à Cédric Janvier et un agent technique a été recruté.

Depuis mai 2018, l'équipe est composée de 6 agents :

- Un pilotage stratégique et technique qui est assuré par un technicien principal (directeur) à temps plein.
- Un responsable administratif et comptable. Rédacteur, à temps partiel 80% qui assure le suivi administratif et comptable de la structure, l'accueil, l'organisation des conseils syndicaux et des inaugurations.
- Un chargé de mission agriculture/environnement assuré par un agent contractuel à temps plein depuis le 1^{er} mai 2018 (équivalent technicien).
- Un responsable technique à temps plein. Agent de maîtrise qui coordonne l'ensemble des chantiers (régie- brigades vertes- bénévoles), et qui participe aux travaux techniques (agricole/gestion de la biodiversité/bâtiment/gestion courante).
- 2 agents techniques à hauteur de 100 % chacun qui réalisent l'ensemble des travaux de gestion courante, (justifié par la réduction du nombre de jours de présence des brigades vertes 40 jours en 2018 contre 120 jours en 2017).

La gestion du SMPMO telle qu'elle sera structurée en 2019 est vitale :

- Pour assurer la gestion des actions courantes du SMPMO.
- En termes de gouvernance pour être au plus près des acteurs locaux.
- Pour maîtriser les coûts à des niveaux défiant toute concurrence et d'efficacité.
- Pour maintenir la dynamique impulsée sur le terrain.
- Pour pallier à la réduction du nombre de jours de présence du dispositif brigades vertes dans les années à venir.

Le SMPMO a évolué en permanence depuis sa création en s'adaptant aux besoins du territoire. Ces besoins nécessitent une forte polyvalence des personnels, une capacité à s'adapter et à évoluer, un sens très fort de la complémentarité.

Un budget déplacement, formations, des frais d'assurances, des frais d'affranchissements et de téléphonie, de services extérieurs est toujours à prévoir. Une ligne pour les frais d'avocats dans le cadre des poursuites et demandes de dommages et intérêts pour incivilités sont maintenues.

Le syndicat reste une petite structure d'animation, de coordination et de gestion des équipements intercommunaux, qui utilise au maximum ses moyens en personnel, et ne peut donc s'impliquer fortement que dans un nombre limité de projets.

Le syndicat s'appuie au maximum sur le principe de subsidiarité et le réseau d'acteurs bénévoles, de partenaires et de prestataires pour remplir les objectifs fixés par la charte des Monts d'Or.

Le syndicat continue de veiller à **rester le gardien de l'esprit du projet nature** tel qu'il a été et voulu et transcrit dans sa charte d'objectifs (notamment en termes d'activités compatibles avec le territoire, de soutien des initiatives locales, de partenariat avec le réseau et d'anticipation sur la pérennité de l'agriculture).

La concrétisation du projet se formalise grâce à la mise en place d'un Système d'Information Géographique qui représente une charge importante de travail. Véritable outil prospectif et de gestion courante, il est aujourd'hui indispensable pour gérer et anticiper les évolutions du territoire.

La pérennité des activités agricoles reste pour les années à venir un des axes majeurs des actions du syndicat. Pour maintenir cette politique volontariste il est indispensable qu'une **participation active des partenaires du syndicat continue à être impulsée** (Département du Rhône, Métropole de Lyon, Chambre d'agriculture, SAFER, agriculteurs, associations, Région, Etat, Europe...).

Dans le contexte des recompositions territoriales récentes, des outils et des politiques agricoles déployés depuis une dizaine d'année (PENAP, Politique d'intervention foncière du SMPMO et révision du PLU-h), le SMPMO a souhaité qu'en 2018 une étude en lien avec l'Agence d'Urbanisme, se réalise.

Ce travail permettra de reconsidérer le cadre d'intervention du syndicat à travers l'actualisation du plan de gestion et la redéfinition des secteurs d'interventions prioritaires.

A travers deux ateliers prospectifs participatifs (partenaires associatifs, intentionnels...) et de nombreuses réunions animées par l'Agence de l'urbanisme et le SMPMO, les forces et les faiblesses actuelles du territoire ont été identifiées. Les notions de vision commune pour l'avenir et **d'Espace AGRIPARC Plaines Monts d'Or** sont nées et précisées dans le document cadre.

Cette actualisation permettra l'élaboration d'un programme d'action à l'horizon 2030 (réalisé en 2019/2020), lequel devra s'inscrire **dans un contexte d'optimisation des moyens disponibles**. En découlera très certainement une révision de la charte d'objectifs qui portera également **la question de la vision de l'avenir du territoire** par les élus, les habitants, les acteurs économiques et les experts thématiques. Une dimension prospective qui apparait indispensable aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité :

- Approuve la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019,
- Autorise le maintien des participations au niveau de 2018 pour les communes, le conseil départemental et la Métropole de Lyon.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Suivent au registre les signatures des membres présents.

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 13/02/2019*

